LA *CONJURATION DE CATILINA* DE SALLUSTE COMME OUVRAGE D'ACTUALITÉ

Paul Marius MARTIN
Université Paul Valéry Montpellier 3 – CRISES EA 4424

Abstract: In his *De coniuratione Catilinae,* Sallust writes about events already twenty years remote in the past, but nonetheless very topical. The author intends to demonstrate how, on this very occasion, the state nearly collapsed the same way it eventually collapsed at the time Sallust was writing his book. Besides, one can easily imagine how scandalous it was to distance himself from the very person to whom he was indebted for having promoted his career, Caesar. And finally, if amidst such abundant literary production this book didn't pass unnoticed, it is mainly because there was some fierce struggle to save from oblivion the protagonists who had recently died, and also because some of the secondary characters were still alive and taking an active part in politics.

Keywords: actuality, Catilina, crisis, Republic
Mots-clés : actualité, Catilina, crise, République

Salluste appartient à la génération de Catulle et de Brutus, intermédiaire entre celle de Cicéron et de César d'une part, et celle de Virgile et d'Horace d'autre part : quinze à vingt ans de plus ou de moins. C'est à ces Romains d'abord qu'il s'adressait, à ceux qui ont participé ou assisté à la crise finale où a sombré la République : quinze années d'horreur, de la mort de César à la bataille d'Actium (44–30). L'anarchie d'abord, la guerre civile ensuite : deux consuls tués (il faut remonter à la seconde guerre punique pour voir cela) ; Césariens contre Républicains, puis Césariens entre eux ; enfin, Antoine contre Octavien. Plus précisément, la période où Salluste écrit la *Conjuration de Catilina* – entre fin 44 et courant 42[1] –, est celle de l'anarchie post-césarienne d'abord, et puis du triumvirat : la légalisation de la terreur par la proscription « ouverte »[2].

[1] Ronald SYME, *Sallust,* Berkeley, University of California Press, 1964, pp. 127–129, date la publication de fin 42 ou 41. Cependant, si vraiment la description poignante du lendemain de la bataille de Pistoia, qui clôt le livre, est, comme le pense Syme, *ibid.,* inspirée par la bataille de Modène, cela signifierait que l'ouvrage était en voie d'achèvement dès avril 43, à condition que Salluste l'ait rédigé linéairement.

[2] C'est-à-dire que la liste des proscrits n'était jamais close.

Au cœur de cette période troublée, Salluste décide donc de raconter cette crise « vieille »[3] de vingt-ans. Pourquoi écrire l'Histoire et pourquoi précisément cette histoire ?

D'abord parce que la mort de César a marqué la fin de sa carrière politique. Il dit que c'est parce qu'il a été dégoûté par la politique qu'il s'est tourné vers l'écriture (Sall., *Cat.* 3, 3–4, 2). Admettons. Mais supposons que les Ides de mars n'aient pas eu lieu. Est-il bien sûr que Salluste se serait détourné de la politique ? Cela dit, César mort, il aurait pu mener dans ses splendides *horti Sallustiani*, tranquillement, une vie d'oisiveté, comme d'autres. Il ne l'a pas fait. Avant d'écrire, il lui a fallu d'abord, dit-il, « retrouver son calme » (Sall., *Cat.* 4, 1) – aveu du traumatisme qu'a représenté pour lui la mort violente de son protecteur. C'est donc au bout d'un certain temps – quelques semaines, quelques mois ? –, qu'il s'est mis à l'écriture de l'Histoire. Pourquoi de l'Histoire ?

Parce que – seconde raison – Salluste tourne résolument le dos à la conception cicéronienne de l'Histoire « ornement », dépendance du genre rhétorique[4]. Pour lui – et c'est une idée nouvelle à Rome – l'écriture de l'Histoire doit servir à la cité. Cette idée n'a pas encore atteint sa maturité dans cette première œuvre, où « celui qui écrit l'histoire » le cède encore, pense-t-il, à « celui qui la fait » (Sall., *Cat.* 3, 2). Il en donnera une parfaite expression dans la Préface du *Bellum Iugurthinum* (Sall., *BJ* 4) : l'historien, dira-t-il alors, a un rôle aussi important que les hommes d'État et les généraux, voire plus en période de crise, quand il est urgent de se demander comment on en est arrivé là, pour en sortir et pour, à l'avenir, ne pas répéter les mêmes erreurs. Pour l'heure, il ne parle encore, banalement, que de raconter « des faits dignes de mémoire », mais, précise-t-il aussitôt, s'il a choisi de parler de la conjuration de Catilina, c'est à cause, d'une part, de « la nouveauté du crime », d'autre part, « du péril où il mit la République » (Sall., *Cat.* 4, 3). Ces deux raisons données méritent qu'on s'y arrête.

En plein cœur de la crise de l'après-César, alors que l'État, sous ses yeux, s'enfonce dans l'anarchie et la terreur, Salluste décide donc de raconter une autre crise[5], différente des précédentes, en ce que, déjà, à ce moment-là, la République avait manqué de succomber. Car c'est alors que, pour la première fois, l'État romain a failli, non pas être l'enjeu de conspirations échouées ou réussies – comme la main basse sur l'État du trio Pompée, César et Crassus –, non plus être déchiré en deux – cela, c'est banal, c'est la guerre civile et, depuis Marius et Sylla, Rome en a

[3] Les guillemets s'imposent, non seulement parce que, au regard de l'Histoire, vingt ans, ce n'est rien, mais surtout parce que, à vingt années de distance, bien des événements d'alors pèsent encore sur le présent. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les événements qui se sont produits il y a vingt ans, c'est-à-dire, à l'heure où j'écris ces lignes, en 2003. Encore, depuis l'Antiquité, l'Histoire s'est-elle accélérée.

[4] Au demeurant, cette conception de l'histoire, qui permet à Cicéron (*de Or.* 2, 51–54 ; *leg.* 1, 5–6) d'affirmer faussement qu'il n'existait pas encore de véritable historien romain, n'a guère eu de succès à Rome. Sur cette question, voir Paul M. MARTIN, « Salluste ou la naissance de l'histoire à Rome », *in* http://interferences.revues.org, 2006.

[5] V. Paul M. MARTIN, « Présentation de *La Conjuration de Catilina* comme récit d'une crise », *Vita Latina* 175, 2006, pp. 79–88 ; Gérard SALAMON, « *La Conjuration de Catilina,* une réflexion sur la crise de la République romaine », *Vita Latina* 199, 2019, pp. 92–107.

pris la funeste habitude –, mais littéralement sombrer dans l'anarchie révolutionnaire. Le « crime nouveau », c'est cela, et le danger, pour l'État, était un danger de mort. Car, quoi qu'on en ait dit parfois, Catilina aurait pu gagner : un homme qui, démasqué et poursuivi, est encore capable d'aligner au combat vingt mille hommes fanatisés est tout sauf un « tigre de papier ». Certes, il n'aurait probablement pas conservé le pouvoir longtemps ; mais suffisamment pour que la structure même de l'État en soit démembrée, sans qu'on sache ce qu'il aurait pu y avoir après. La conjuration de Catilina annonce donc la crise contemporaine et permet, en partie au moins – pense Salluste –, de la comprendre. Car c'est ce qui est en train de se produire au moment où Salluste écrit : on ne sait pas de quoi demain, littéralement, sera fait, que ce soit au niveau individuel ou à celui de l'État. Ainsi la conjuration de Catilina lui apparaît-elle, vingt ans après, comme l'annonce de ce qui est en train de se produire sous ses yeux.

Choses vues, lues, entendues

Salluste était-il à Rome en 63, à vingt-trois ans, au moment de la conjuration de Catilina ? Ce n'est pas sûr, mais c'est possible. Sa famille possédait une maison à Rome et il y avait été envoyé pour ses études. E. Cizek[6] pensait qu'à cette date il effectuait sa *militia* en Orient, sous les ordres de Lucullus ou de Marcius Rex. Pourtant certains détails du récit sentent la « chose vue » : le teint, les traits et la démarche de Catilina (Sall., *Cat.* 15, 5) ; les rumeurs sur les mœurs des jeunes gens séduits par Catilina (Sall., *Cat.* 14, 7)[7], sur la coupe de sang bue par les conjurés (Sall., *Cat.* 22) ; les talents de cithariste et de danseuse de Sempronia, sa beauté et son esprit (Sall., *Cat.* 25) ; la terreur de la population à l'annonce de la conjuration (Sall., *Cat.* 31, 1–3)[8] ; l'attitude égarée de Catilina après sa dénonciation par Cicéron (Sall., *Cat.* 37, 7–9)[9] ; le détail – inédit – de Cicéron amenant lui-même Lentulus devant le sénat en lui tenant la main, par égard pour sa dignité de préteur (Sall., *Cat.* 46, 5) ; le témoignage personnel de Salluste, qui a entendu Crassus affirmer que la dénonciation le concernant était une manœuvre de Cicéron (Sall., *Cat.* 48, 9 ; *cf.* Plut., *Cras.* 15, 5 ; *Cic.* 15, 2 ; Dio, 37, 31, 1)[10] ; la topographie et la description du Tullianum, avec son obscurité, son odeur (Sall., *Cat.* 55, 3) ; les blessures de face des rebelles et l'expression du visage de Catilina mort (Sall., *Cat.* 61, 3–4). Il est vrai que, vingt ans après les faits, les témoins ne devaient pas manquer encore, capables de répondre à un *interviewer*. Les « choses vues » ne sont peut-être, après tout, que

[6] *Histoires et Historiens à Rome dans l'Antiquité,* Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1995, p. 109 *sq.*

[7] On y voit généralement une allusion à Cic., *Cat.* 1, 13 ; 2, 8 ; mais lui-même ne se fait-il pas simplement l'écho d'une rumeur qui avait alors circulé ?

[8] Même si la description semble assez conventionnelle.

[9] Cicéron (*Mur.* 51) décrit, lui, l'attitude « triomphante » de Catilina. Le récit de Salluste semble plus proche de la vérité.

[10] Salluste a dû entendre Crassus dire cela à l'époque où il était membre du « premier triumvirat » avec César et Pompée.

des « choses entendues » par Salluste dans la bouche de témoins. Ce qui signifierait, au demeurant, que Salluste a donc mené une véritable enquête, relevant de ce qu'on appellerait aujourd'hui le « journalisme d'investigation ».

Autre point intéressant : la critique s'accorde à juger authentique la lettre de Catilina adressée au *princeps senatus* Q. Lutatius Catulus (Sall., *Cat.* 35)[11] – et d'où ressort d'ailleurs une image de Catilina fort différente du portrait qu'en brosse Salluste. Mais cette même critique s'interroge rarement sur la manière dont Salluste a pu en prendre connaissance ; car pour la reproduire, il a bien fallu ou qu'il l'ait eue en mains propres, ou qu'on lui en ait donné copie. Le plus vraisemblable est que cette lettre, dont Catulus avait donné lecture au sénat (Sall., *Cat.* 34, 3 ; 44, 1–2 ; 47, 3), devait se trouver dans le dossier des actes d'accusation, plus précisément dans le coffret qui rassemblait ces documents écrits (Sall., *Cat.* 46, 6). Que Salluste ait tenu à la reproduire telle quelle – contrairement à l'usage historique de réécrire lettres et discours – montre le prix qu'il y attachait.

Autre document authentique : le billet écrit par Lentulus à Catilina (Sall., *Cat.* 44, 4–5). Là encore, une « pièce à conviction » du dossier d'accusation. Cicéron (*Cat.* 3, 12) en donne une version légèrement différente, mais, *pace* R. Syme (Syme 1964 : 72), je pense que c'est la version de Salluste qui est la bonne : Cicéron, lui, dans le feu de l'action, a dû citer de mémoire, comme il le fait souvent. J'en veux pour indices probants les négligences de style du texte sallustéen : *qui sim* pour *quis sim, fac cogites* – négligences absentes chez Cicéron, et qui trahissent une écriture précipitée et familière. Cela confirme que Salluste a eu accès aux archives du procès des conjurés ; dans l'ensemble des écrits qu'elles contenaient – et dont il a pris aussi connaissance, puisqu'il les évoque (Sall., *Cat.* 34, 2) – il a sélectionné deux pièces authentiques et les a reproduites telles quelles.

Pourquoi ces deux-là seulement ? La première, probablement comme témoignage patent de la solidarité de classe qu'elle exprime, comme preuve que la *nobilitas* forme une classe à part, une sorte d'État dans l'État. On sait que ce thème de l'égoïsme nuisible de cette classe dirigeante fermée sur elle-même est récurrent chez Salluste.

La seconde citation renvoie à une question qui avait agité Rome à l'époque : les conjurés avaient-ils l'intention de faire appel aux esclaves ? Malgré l'affirmation contraire de sources tardives (Dio, 37, 33, 2 ; App., *BC* 2, 2), il est assuré aujourd'hui que Catilina recula devant cette possibilité, utilisée encore pendant le conflit entre Marius et Sylla, mais devenue impensable depuis la révolte de Spartacus (App., *BC* 2, 12 ; Dio, 37, 33, 2 ; Suet., *Aug.* 3 ; Martin 1994 : 54 *sq.*). Mais ce billet montre que Lentulus, lui, y pensait ; il précise même sa pensée par un message oral, où *infimis* est rendu par *seruitia* (Sall., *Cat.* 44, 6)[12]. Autrement dit, dans le débat sur

[11] La phrase introductive *Earum exemplum infra scriptum est* (34, 3 ; *cf.* 44, 4) ne permet aucun doute. L'étude de la langue le confirme : quatre mots (*commendo, commendatio, satisfactio, honestare*) de même que l'expression *me dius fidius* sont étrangers au vocabulaire de Salluste ; *licet* n'est jamais suivi chez lui du subjonctif ; on trouve ici *pro consuetudine* au lieu de *ex* – chez Salluste, *de culpa* au lieu de *culpae ; defensionem parare* au lieu de *defendere ; haueto* et *non* derrière *quin* sont des négligences introuvables chez Salluste.

[12] *Cf.* CIC., *Cat.* 3, 8 (*seruorum praesidio*) & 12 (*infimorum*).

cette participation envisagée des esclaves, Salluste verse au dossier une pièce essentielle, qui clôt celui-ci : oui, Lentulus l'a envisagé ; non, Catilina ne l'a pas fait.

La distanciation d'avec César

Pour comprendre aussi pourquoi la publication du livre de Salluste fut un événement, il faut faire mémoire rapidement du soutien obstiné de César à Salluste. On ne sait pas comment ni quand les deux hommes se sont connus. Comment ? Par l'intermédiaire de Clodius, selon moi : la *gens Claudia* était elle aussi d'origine sabine, comme la famille de Salluste. Quand ? Déjà quand il devint questeur en 55/54 ? (Cizek 1995 : 110) Ou quand il devint tribun de la plèbe en 52 ? Ou seulement à la suite de son exclusion du sénat, en 50, pour immoralité (Dio, 40, 63 ; *Inu. in Sall.* 16) ? Si c'est bien Clodius qui lui a fait rencontrer César, on peut penser que celui-ci l'a pris sous son aile dès avant 52 – ce qui donnerait raison à E. Cizek. Et le fait que l'un des deux censeurs de 50, Appius Claudius Pulcher, ait été un pompéien ardent permet d'expliquer la mésaventure survenue à Salluste comme le résultat d'un règlement de comptes, si notre homme, qui n'était sur le plan moral ni pire ni meilleur qu'un autre des hommes politiques contemporains, était en revanche déjà connu comme césarien actif.

En tout cas, l'année suivante, il suit César quand il franchit le Rubicon. C'est sans doute alors – ou peut-être l'année précédente (Cizek 1995 : 110) – qu'il écrit sa deuxième *Lettre à César,* que nous jugeons authentique[13], où il propose à César un véritable programme de rénovation du corps civique. Réélu questeur en 49, il retrouve son rang sénatorial en 48, grâce à César. Il fut pourtant un piètre officier pendant la guerre civile. Les affaires militaires ne l'intéressent pas : on le voit dans la *Conjuration de Catilina* où il est mal à l'aise pour décrire les opérations militaires contre l'armée rebelle, et dans le *Bellum Iugurthinum,* où il s'en sort… en imitant César[14]. En 48, il échoue dans une mission militaire en Illyrie (Oros., 6, 15) ; en 47, il échoue dans la résolution d'une mutinerie en Campanie (Dio, 42, 52 ; App., *BC* 2, 92) ; en 46, préteur en Afrique, il échoue à Cercina à organiser la logistique d'appui aux armées de César (*B. Af.* 8, 3). Ce qui n'empêche pas César de le nommer *proconsul cum imperio* de l'*Africa noua,* qu'il va soigneusement pressurer ; cela lui vaut une accusation *repetundarum,* dont il sort indemne grâce, de nouveau, à César (*Inu. in Sall.* 19). Du coup, la question se pose : faut-il voir dans cette faveur soutenue un aveuglement de la part de César, comparable à celui qui s'empare parfois des hommes de pouvoir devant des individus douteux dont ils s'entichent, ou plutôt César n'a-t-il pas reconnu en lui, malgré ses défauts et ses insuffisances, une intelligence supérieure ?

Ce rappel de la faveur obstinée de César était nécessaire pour comprendre le scandale constitué par le jugement de Salluste sur son ancien protecteur dans la

[13] Comme CIZEK, *op. cit.,* p. 111 *sq.,* entre autres.

[14] V. Paul M. MARTIN, « Salluste a-t-il voulu rivaliser avec César ? », *in* Christine HAMDOUNE (dir.), Vbique amici, *Mélanges offerts à J.M. Lassère,* Montpellier, PUM, 2001, pp. 389–402.

Conjuration de Catilina. À lire superficiellement le texte, il est positif. Mais récemment j'ai souligné[15] à quel point les compliments faits à César dans l'œuvre étaient à tout le moins ambigus. Et reste le fait brut, énorme : la préférence donnée sur César à Caton (Sall., *Cat.* 53, 6–54) – Caton dans lequel, quelques années auparavant, il voyait un ennemi politique (Sall., *Ep. Caes.* 2, 4, 2 ; 9, 3), Caton qu'on dit désormais « d'Utique », depuis son suicide, Caton autour de la mémoire de qui une longue polémique s'était récemment élevée, à coups de pamphlets, entre ceux qui voyaient en lui le symbole de la liberté républicaine et ceux, dont César, qui dénonçaient sa rigidité politique bornée[16].

Je ne sais pas si l'on mesure bien aujourd'hui le véritable scandale qu'a dû provoquer, quand la *Conjuration de Catilina* est parue, la lecture de cette première œuvre de Salluste, où un Césarien notoire, de la première heure, un favori de César, qui lui devait tout, non seulement marquait à plusieurs reprises sa distance d'avec son bienfaiteur[17], mais osait lui préférer Caton ! À une époque où il n'était question que de César, les uns pour condamner son *regnum*, les autres pour vanter l'homme et son action, écrire ce qu'écrit Salluste, entre fin 44 et 42, alors que fait rage la bataille, verbale et écrite d'abord, sanglante ensuite, entre Césariens et Républicains, puis entre Césariens, c'est énorme ! c'est un brûlot ! Ce que dit Salluste, c'est que l'*homo nouus* Cicéron et le petit-fils d'*homo nouus* Caton ont été meilleurs citoyens que les descendants des grandes *gentes* Sergius Catilina et Julius Caesar. Ils ont sauvé l'État ; contre les entreprises mortifères du premier et malgré l'indulgence coupable du second !

Comment expliquer cette désaffection à l'égard de César ? Selon moi (Martin 2018), l'explication se trouve dans les raisons mêmes de l'engagement de Salluste derrière César : il a été déçu par la politique menée par César depuis son arrivée au pouvoir. César ne s'est pas inspiré du programme de régénération du corps civique qu'il lui avait proposé en 50 dans sa deuxième *Lettre à César*. Cet Italien d'Amiternum se sentait sans doute aussi mal à l'aise dans la « bonne société » romaine que l'Arpinate Cicéron, traité de *ciuis inquilinus* par Catilina (Sall., *Cat.* 37, 4), de *peregrinus rex* par Clodius (Cic., *Sulla* 22), mais, tandis que Cicéron mettait le pied dans la porte de la *nobilitas* en adoptant ses codes, Salluste, dans ses *Prologues*, dans ses *Lettres à César*, exprime sa haine de la *nobilitas* de son temps. En même temps, il aspire à ce que l'élite italienne entre dans la classe dirigeante : c'est le programme *popularis*, mais celui-ci avait toujours été barré par la violence d'une classe dirigeante fermée sur elle-même. Salluste a donc fait sienne la vieille idée grecque que, quand on ne peut obtenir justice à cause de la violence des

[15] V. « Présence de César dans *La Conjuration de Catilina* de Salluste », *Vita Latina* 197–198, 2018, pp. 5–24.

[16] Paul M. MARTIN, *La Guerre des Gaules – la Guerre civile – César, l'actuel,* Paris, Ellipses, 2000, p. 77 *sq.* ; Luciano, CANFORA, *César, le dictateur démocrate*, Paris, Flammarion, 2001, pp. 243–246 ; Marie LEDENTU, Studium scribendi. *Recherches sur les statuts de l'écrivain et de l'écriture à Rome à la fin de la République*, Louvain-Paris, Peeters, 2004, pp. 229–233). Cette polémique perdurera jusqu'à Auguste et ses *Rescripta Bruto de Catone.*

[17] De ce point de vue, sont éclairants les rapprochements entre SALL., *Cat.* 54, 3 et 48, 8 ; 52, 11.

oligarques, il faut faire appel à la tyrannie pour obtenir le juste droit. Il a cru que César, arrivé au pouvoir, réaliserait ce programme. Il a été profondément déçu : prisonnier de sa classe, César lui a donné trop de gages… pour rien, puisqu'elle a fini par l'assassiner. Au moment du débat sénatorial sur le devenir des conjurés, Salluste, *a posteriori*, discerne chez César que cette solidarité de classe mène à la complicité de classe. Déjà la lettre de Catilina à Catulus montrait ce vice de l'aristocratie. Et c'est aussi ce que montre le débat entre Caton et César au sénat : déjà à ce moment, César n'a pas été clair ; César, pour épargner les conjurés, parlait de *dignitas*, mais la vraie *dignitas* se trouvait chez Caton[18].

Un pavé… dans une mare bouillonnante

À sa parution, le livre de Salluste n'est pas tombé comme un pavé dans une mare bien plate, mais au milieu d'un bouillonnement intense : celui de la « guerre de l'écrit » qui se déchaîna, à partir des Ides de mars, à propos des protagonistes des événements récents ou en cours, dont trois venaient de mourir – Caton en 46, César en 44, Cicéron en 43. Sur leur mémoire, on s'écharpait, sans nuances : Caton, ivrogne psychorigide ou incarnation de la vertu républicaine ? César, père de la patrie ou tyran ? Cicéron, nouveau Romulus ou baudruche gonflée de vanité et de peur ? Rappelons brièvement ces productions pamphlétaires, dont la plupart n'ont pas été conservées.

Au surlendemain de la mort de César, Brutus faisait circuler le discours qu'il avait prévu de dire devant le sénat en justification de la mort du dictateur et qu'il n'avait pu prononcer, tandis que le rhéteur grec Empylus exaltait bientôt dans une plaquette l'action du tyrannicide Brutus (Plut., *Brut.* 2[19]), et avant que ne parût une biographie violemment hostile à César, rédigée par le pompéien T. Ampius Balbus (Suet., *Diu. Iul.* 77, 1 ; Bardon 1952 : 284 ; Ledentu 2004 : 225). En réplique à cette triple salve, le césarien C. Oppius faisait paraître une biographie évidemment favorable à César, puis une autre, parue après Philippes, en 42, hostile à Cassius (Charis., 1, 147 ; Bardon 1952 : 270 ; Ledentu 2004 : 226). En réponse, P. Volumnius honorait son ami et compagnon d'armes Brutus d'un récit élogieux sur sa mort à Philippes (Plut., *Brut.* 48, 2 ; 51, 1–4 ; 52, 2–3 ; Bardon 1952 : 275).

Pendant ce temps, les Césariens, déjà divisés entre « orthodoxes », antoniens et octaviens, se livrent à une surenchère acharnée autour de la publication hâtive des œuvres inédites de César, à commencer par son *Bellum ciuile* inachevé. Selon moi (Martin 2000 : 86–89), c'est Antoine qui le publia à la hâte, parce que l'image positive de lui qui en ressortait confortait sa prétention à se présenter comme l'héritier de César. Quand ? Si l'on admet que la *Philippique* II de Cicéron contient une réplique (Cic., *Phil.* 2, 53) au début du *Bellum ciuile*[20], cela signifie que l'œuvre de César parut avant la publication de la deuxième *Philippique*, donc avant fin

[18] Comparer SALL., *Cat.* 51, 6–7; 52, 33; 54, 2.
[19] V. Henri BARDON, *La littérature latine inconnue*, I, Paris, Klincksieck, 1952, p. 284.
[20] V. Michel RAMBAUD, *Caesar, De bello ciuili* I, Paris, PUF, 1970, p. 9.

novembre/début décembre 44[21]. En réplique, les césariens « orthodoxes » chargent Hirtius de publier l'intégralité de l'œuvre de César (*Bellum Gallicum* et *Bellum ciuile*), et d'y insérer un *Bellum Gallicum VIII* où Antoine apparaît comme un subordonné peu brillant. Cet ensemble parut probablement fin 44. Peu après, sans doute avant la mort d'Hirtius en avril 43 (Hirtius, *Lettre à Balbus* 2 & 8)[22], paraissent les suites anonymes du corpus césarien, *Bellum Alexandrinum, Bellum Africum, Bellum Hispaniense.* Quels qu'en soient les auteurs, ces publications hâtives, pour l'essentiel sans grande valeur littéraire[23], étaient destinées à magnifier l'action de César, en montrant qu'il n'était pas responsable de la poursuite des guerres civiles après la mort de Pompée. C'est aussi le sens de la tragédie prétexte *Iter* de L. Cornelius Balbus le jeune, neveu du Gaditain, parue en juin 43, qui déplorait l'échec des négociations qu'il avait menées avec les Pompéiens à la veille de Pharsale (Cic., *Fam.* 10, 32, 3 ; Vell. Pat., 2, 51, 3 ; Bardon 1952 : 327).

De son côté, Cicéron, entre le 20 décembre 44 – date de la troisième *Philippique* – et au moins le 21 avril 43 – date de la dernière *Philippique* conservée[24] – pilonnait Antoine, « César *bis* », en faisait paraître à toute vitesse, à peine prononcées, ses *Philippiques*, sans les relire ni les corriger[25]. En même temps, à paraître seulement après sa mort – donc après décembre 43 –, il mettait la dernière main au *De consiliis meis*, qui contenait, paraît-il, des révélations inédites sur la participation de César à la conjuration de Catilina (Dio, 39, 10, 2 *sq.* ; Ascon., 65, 7–10 Clark [= 130–131 Lewis] ; Charis., 186, 9–10 Barwick ; Boeth., *mus.* 1, 1, 184–185 ; Marinone 2004, 236). On a prétendu[26] que Salluste avait écrit sa *Conjuration de Catilina* pour répliquer à ces « révélations ». Mais l'hypothèse ne tient pas : un chapitre (Sall., *Cat.* 49), soit une page sur soixante-dix[27] pour les réfuter, c'est maigre, même en y ajoutant l'insinuation venimeuse de Caton, d'ailleurs très édulcorée par Salluste (Sall., *Cat.* 52, 16)[28]. Sans

[21] V. Nino MARINONE, *Cronologia ciceroniana*, Bologne, Patron, 2004, p. 236.

[22] Nous suivons l'interprétation de Jan Felix GAERTNER & Bianca C. HAUSBURG, *Caesar and the* Bellum Alexandrinum, Göttingen-Bristol, Vandenhoeck & Ruprecht, 2013, pp. 22–24. Voir aussi Giuseppe ZECCHINI, « Cesare : *commentarii, historiae, vitae* », *in* Marc BARATIN et Paul M. MARTIN (dir.), Actes du colloque *« Historia* et *persona :* une spécificité romaine ? », Lyon, ENS 2013, *in* http://interférences.revues.org.

[23] À l'exception des chap. 1–21 du *B. Al.*, qui pourraient être de César lui-même : *cf.* J.F. GAERTNER & B.C. HAUSBURG, *op. cit.*

[24] Mais le recueil original contenait au moins trois autres *Philippiques* postérieures : ARUS., 7, 467, 15 & 17 Keil (= 150–151 Della Casa) ; *schol. Bob.* 120, 24 *ad Iuu. sat.* 7, 199 ; *cf.* N. MARINONE, *op. cit.*, p. 256 (avec bibliographie).

[25] Paul M. MARTIN, « La manipulation rhétorique de l'Histoire dans les *Philippiques* de Cicéron », *in* Dominique CÔTÉ et Pascale FLEURY (dir.), « Discours politique et Histoire dans l'Antiquité » – Actes du colloque d'Ottawa en 2010, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2013, pp. 109–142.

[26] J. BESSER, *De conjuratione Catilinae*, Leipzig, Teubner, 1880, p. 2 ; Ernst SCHWARTZ, « Die Berichte über die Catilinarische Verschwörung », *Hermes* 32, 1897 (pp. 554–608), p. 580 *sq.* ; H. BARDON, *op. cit.*, p. 274.

[27] Dans l'édition de la CUF.

[28] Caton avait été beaucoup plus direct et violent : *cf.* CIC., *Att.* 12, 21, 1 ; PLUT., *Cat.* 23, 1 ; *Cic.* 21, 2 ; VELL. PAT., 2, 35, 13. D'ailleurs César fut accusé l'année suivante de ce chef : *cf.* SUET., *Diu. Iul.* 17.

compter que cela implique que Salluste aurait écrit son œuvre *après* la publication posthume du *de consiliis meis*, donc courant 42 ; or, à cette date, l'œuvre de Salluste était déjà écrite, voire publiée. Ce qui est sûr en revanche, c'est qu'il ne fallut pas longtemps au secrétaire de Cicéron, Tiron, pour rédiger et faire paraître une biographie de son *patronus* (Bardon 1952 : 271 *sq.* ; Ledentu 2004 : 227 *sq.*).

Et nous ne parlerons pas ici des ouvrages à peu près contemporains mais dont la date de parution n'est pas sûre, comme les *Mémorables* de L. Calpurnius Bibulus, qui contenaient un éloge de Brutus (Plut., *Brut.* 23). Car cette avalanche éditoriale ne fait apparaître que les noms ayant surnagé comme des épaves au naufrage général de la littérature de combat de cette époque, dont une grande partie a dû sombrer après l'instauration du Principat, quand personne n'avait intérêt ni envie de garder les traces écrites les plus virulentes de cette période[29]. Il devait y en avoir d'autres. Par exemple, qui sont les poètes qui avaient osé, entre 44 et 40, « chanter des choses interdites » et « composer des chants sur les guerres sinistres » (Verg., *Buc.* 6, 6–8) ? Peut-être le poète césaricide Cassius de Parme (Bardon 1952 : 331), mais les autres ? Qui sont-ils ?

Un ouvrage d'actualité

Dans la masse de ces productions, le livre de Salluste aurait pu passer inaperçu, et ne pas être conservé. Pourtant ce fut un succès, d'emblée. Un indice en est qu'il fut aussitôt critiqué, par Lenaeus, un affranchi de Pompée, dans un pamphlet acerbe (Suet., *Gramm.* 15 ; *schol. Bob. Iuu. ad* 1, 20). Assurément, dans ce succès, le talent de l'écrivain fut pour beaucoup. Et aussi, comme nous l'avons dit, le scandale de la distance avérée à l'égard de son bienfaiteur César, et son surprenant éloge de Caton. Mais, en même temps, a dû être apprécié le fait que c'était un vrai livre d'historien : sur les personnages autour de la mémoire desquels on se battait sans nuances, il était le seul à porter un jugement, sinon objectif, du moins réfléchi et mesuré.

Ajoutons, de manière plus générale, que le public, à toutes les époques, adore ce genre de productions, où l'on fait revivre un épisode récent de l'histoire, en ne négligeant aucun des artifices qui plaisent aux lecteurs : du sang (bu ou versé), du sexe (les amours de Catilina avec une Vestale, les mœurs légères d'Aurelia Orestilla, de Sempronia, de Fulvia), du suspense (de quel côté vont basculer les Allobroges ?), de la politique politicienne (les séances du sénat) et, en même temps, une réflexion morale et politique.

Enfin, ce qui a sans doute contribué aussi au succès de l'ouvrage, c'est que nombre de personnages, qui nous paraissent aujourd'hui secondaires dans le récit, faisaient « la une » de l'époque. Ne parlons pas de Fulvia qui servit de « taupe » à Cicéron (Sall., *Cat.* 23, 3–4 ; 26, 3, 28, 4) : est-elle la même que l'épouse de Clodius,

[29] Paul M. MARTIN, « L'écriture de l'histoire sous Auguste : une liberté surveillée », *in* Sabine LUCIANI & Patricia ZUNTOW (dir.), *Entre mots et marbre. Les métamorphoses d'Auguste*, Bordeaux, Ausonius, 2016, pp. 149–163.

de Curion, et enfin d'Antoine ? On peut en douter. Mais M. Petreius, qui mena contre les Catiliniens la bataille à Pistoia (Sall., *Cat.* 59–60), est, lui, bien identifié : il avait ensuite affronté César en Espagne, comme le raconte longuement le *Bellum ciuile* (Caes., *BC* 2, 37–82), qui venait de paraître ; surtout, après Thapsus, il s'était suicidé (*B. Af.* 94). Le parallélisme de son destin avec celui de Caton venait d'être ravivé par la publication du *Bellum Africum.*

Du côté des Catiliniens, la sulfureuse Sempronia (Sall., *Cat.* 25, 1 ; 40, 5), femme de D. Junius Brutus (*cos*. 77), était-elle encore vivante ? En tout cas, on en reparlait comme de la mère du césaricide D. Junius Brutus Albinus. Dans la liste des conjurés (Sall., *Cat.* 17, 3), on relève le nom de P. Autronius, dont le fils militait activement auprès des triumvirs, ce qui lui vaudra d'obtenir le consulat en 33[30]. Quant à L. Bestia (Sall., *Cat.* 17, 3 ; 43, 1 ; *cf.* Cic., *Sest.* 11 ; *ad Br.* 1, 17, 1 ; Plut., *Cic.* 23, 1 ; *schol. Bob.* 82 ; 127), est-il le L. Calpurnius Bestia (*tr. pl.* 62), sénateur partisan d'Antoine fustigé dans les *Philippiques* comme ennemi de la paix (Cic., *Phil.* 13, 2 ; *cf.* 11, 11 ; 12, 20 ; 13, 26) ? Bien qu'on en ait douté[31], il se pourrait bien que ce soit le même homme qui, en 43, était légat d'Antoine à Modène[32]. De même, on ne peut exclure que Q. Curius, qui laissa fuir maladroitement le bruit de la conjuration (Sall., *Cat.* 17, 3 ; 23, 1 ; 26, 3 ; 28, 2), soit le même homme que Cicéron attaquait en 43 comme partisan d'Antoine (Cic., *Phil.* 5, 13–15 ; Ferriès 2007 : 383).

En revanche, aucun doute n'est permis sur C. Antonius Hybrida (Sall., *Cat.* 21, 3 ; 24, 1 ; 26, 1 et 4 ; 36, 3 ; 56, 4–5 ; 57, 4 ; 59, 4), collègue peu clair de Cicéron en 63[33], aristocrate à la carrière houleuse, marquée par l'avidité et la violence ; proche de Sylla, puis de Catilina, prévaricateur de la Grèce et condamné de ce fait[34]. Au moment où Salluste publie son ouvrage, cet oncle et beau-père d'Antoine vit son heure de gloire : le triumvirat vient de le nommer censeur (un comble !) pour 42 et de ce fait il fut l'artisan du renouvellement massif des sénateurs, consécutif au vide créé dans leurs rangs par la proscription (Ferriès 2007 : 328–329). Est-ce la raison pour laquelle, prudemment, Salluste n'insiste pas sur sa mollesse dans la répression militaire de la conjuration ? Pour continuer à jouir de l'*otium* studieux des *horti Sallustiani*, il fallait bien composer un peu…

Si c'est le cas, Salluste a eu raison. Fort du succès de son premier livre, Salluste se mit aussitôt au *Bellum Iugurthninum* – qui explique comment le ver s'est installé dans le corps de la République quelque soixante ans avant (112–105). Enfin, il s'attellera à la période post-syllanienne – pire, selon lui, que la tyrannie syllanienne – à partir de 73. Avait-il l'intention de continuer jusqu'en 63, pour faire la jonction

[30] Pierre FOUCART, « Les campagnes de M. Antonius Creticus contre les pirates (74–71) », *JRS* 4, 1906 (pp. 569–581), p. 579.

[31] V. Erich S. GRUEN, « Some Criminal Trials ot the Late Republic. Political and Prosopographical Problems », *Athenaeum* 49, 1971 (pp. 54–69), p. 67.

[32] Marie-Claire FERRIÈS, *Les partisans d'Antoine,* Bordeaux, Ausonius, 2007, pp. 350–352.

[33] On sait que Cicéron avait acheté sa neutralité en échangeant avec lui les provinces : *cf.* SALL., *Cat.* 26, 1 ; PLUT., *Cic.* 12, 4 ; CIC., *Mur.* 42 ; *Phil.* 11, 23.

[34] Sur sa carrière avant le consulat, voir Q. CIC., *Pet.* 8–9 ; ASCON., *Tog.* 84–85 ; 88 Clarck (= 168–171 ; 176–177 Lewis) ; *cf.* CIC., *Phil.* 2, 98.

avec sa *Conjuration de Catilina* ? Les fragments qu'on en a s'arrêtent en 67. Était-il allé plus loin ? La mort l'en a-t-il empêché ? On ne sait. Ce qui est sûr, c'est que, d'un bout à l'autre de son écriture, Salluste fut donc un historien d'actualité, de l'Histoire immédiate, le seul de ce genre, en tout cas le seul parvenu jusqu'à nous. Il est aussi le seul historien latin qui ait fait un tel usage de la libre parole.

Car, sous l'Empire, il y aura, dans le meilleur des cas, une autocensure de l'écriture littéraire en général, et historique en particulier (Martin 2016). Salluste, dans le *no man's land* du triumvirat, entre la République et l'Empire, est un *unicum*[35].

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources primaires / Corpus

ANONYME, *De Viris illustribus Vrbis Romae* (éd. Paul M. Martin), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 2016.

Anthologia latina (Hrgg. Franz Bücheler & Alexander Riese), Leipzig, Teubner, 1894–1926.

APPIEN, *Les Guerres civiles à Rome, II* (éd. Jean-Isaac Combes-Dounous & Philippe Torrens), Paris, Les Belles Lettres (coll. *La roue à livres*), 1994.

ARUSIANUS MESSIANUS, *Grammatici latini, 7* (Hrgg. Heinrich Keil), Leipzig, Teubner, 1855–1880.

ASCONIUS, *Commentaries on Speeches by Cicero* (ed. R.G. Lewis), Oxford, Oxford University Press, 2006.

BOËCE, *Traité de la musique* (éd. Christian Meyer), Turnhout, Brepols, 2004.

CÉSAR (PS.), *Guerre d'Afrique* (éd. Jean-Claude Richard & Alphonse Bouvet), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1949) 1997.

CÉSAR (PS.), *Guerre d'Alexandrie* (éd. Jean Andrieu), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1954) 2002.

CÉSAR, *Guerre civile* (éd. Pierre Fabre & André Balland), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1936) 2002.

CHARISIUS, *Ars grammatica* (Hrgg. Karl Barwick), Leipzig, Teubner, 1925.

CICÉRON (PS.-), *Invective contre Salluste, in* PS.-SALLUSTE, *Lettres à César, Invectives* (éd. Alfred Ernout), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1962) 2002.

CICÉRON, *Catilinaires* (éd. Henri Bornecque & Édouard Bailly), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1926) 2012.

CICÉRON, *Correspondance* I (éd. Léopold-Albert Constans) ; VIII (éd. Jean Beaujeu) ; XI (éd. Jean Beaujeu), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1934) 2018 / (1983) 2002 / 1996.

CICÉRON, *De l'orateur II* (éd. Edmond Courbaud), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1928) 2009.

CICÉRON, *Philippiques I-IV* (éd. André Boulanger & Pierre Wuilleumier) ; *IV–XIII* (éd. Pierre Wuilleumier), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1959) 2018 / (1960) 2002.

[35] Reste un mystère : comment Salluste a-t-il pu ne pas être inquiété et continuer à écrire tranquillement jusqu'à sa mort ? Il est vrai que la cinquantaine, c'est jeune pour mourir. Mais une mort violente de Salluste aurait-elle pu passer inaperçue au point qu'aucune attestation n'en ait été conservée ? Toute comparaison avec d'autres écrivains épargnés dans cette période n'est pas pertinente : Asinius Pollion était un aristocrate et Atticus avait su se rendre indispensable à tous.

CICÉRON, *Pour Murena* (éd. André Boulanger), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1943) 2002.
CICÉRON, *Pour Sestio* (éd. Jean Cousin), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1966) 2002.
CICÉRON, *Pour Sulla* (éd. André Boulanger), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1943) 2002.
CICÉRON, *Traité des lois* (éd. Georges de Plinval), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1959) 1968.
DION CASSIUS, *Histoire romaine, livres 36–37* (éd. Jacques Jouanna) ; *livres 38–40* (éd. Marianne Coudry & Guy Lachenaud) ; *livres 41–42* (éd. Marie-Laure Freyburger, François Hinard & Pierre Cordier), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (2014) 2018 / 2011 / 2002.
HIRTIUS, *Lettre à Balbus, in* CÉSAR, *La Guerre des Gaules, livres V–VIII* (éd. André Balland & Léopold-Albert Constans), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1923) 2014.
JUVÉNAL, *Satires* (éd. Pierre de Labriolle, François Villeneuve, Olivier Sers), Paris, Les Belles Lettres (CUF), 2002.
OROSE, *Contre les païens* (éd. Marie-Pierre Arnaud-Lindet), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1991) 2002.
PLUTARQUE, *Vies* – t. XIV : *Dion – Brutus* (éd. Marcel Juneaux, Émile Chambry & Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1979) 2003.
PLUTARQUE, *Vies* – t. X : *Phocion – Caton le Jeune* (éd. Marcel Juneaux, Émile Chambry & Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1976) 2003.
PLUTARQUE, *Vies* – t. XII : *Démosthène – Cicéron* (éd. Marcel Juneaux, Émile Chambry & Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1976) 2003.
PLUTARQUE, *Vies* – t. VII : *Cimon – Lucullus. Nicias – Crassus* (éd. Marcel Juneaux, Émile Chambry & Robert Flacelière), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1972) 2003.
SALLUST, *Fragments of the* Histories (ed. John T. Ramsey), Harvard University Press (*Loeb Classical Library*), 2015.
SALLUSTE, *2^e^ lettre à César, in* PS.-SALLUSTE, *Lettres à César, Invectives* (éd. Alfred Ernout), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1962) 2002.
SALLUSTE, *La Conjuration de Catilina* (éd. Alfred Ernout & Martine Chassignet), Paris, Les Belles Lettres (*Classiques en poche*), (1999) 2012.
SALLUSTE, *La Guerre de Jugurtha* (éd. Jean-François Cottier & Alfred Ernout), Paris, Les Belles Lettres (*Classiques en poche*), (2000) 2012.
SUÉTONE, *Grammairiens* (éd. Marie-Claude Vacher), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1993) 2003.
SUÉTONE, *Vies des douze Césars* – I. *César-Auguste* (éd. Henri Ailloud), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1981) 2018.
VELLEIUS PATERCULUS, *Histoire romaine.* II (éd. Joseph Hellegouarc'h), Paris, Les Belles Lettres (CUF), (1982) 2002.
VIRGILE, *Bucoliques* (éd. Eugène de Saint-Denis, Hélène Casanova-Robin & Anne Videau), Paris, Les Belles Lettres (*Commentario*), 2014.

Exégèses

BARDON, Henri, *La littérature latine inconnue, I,* Paris, Klincksieck, 1952.
BESSER, J., *De conjuratione Catilinae*, Leipzig, Teubner, 1880.
CANFORA, Luciano, *César, le dictateur démocrate,* Paris, Flammarion, 2001.
CIZEK, Eugen, *Histoires et Historiens à Rome dans l'Antiquité,* Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1995.

FERRIÈS, Marie-Claire, *Les partisans d'Antoine,* Bordeaux, Ausonius, 2007.

FOUCART, Pierre, « Les campagnes de M. Antonius Creticus contre les pirates (74–71) », *JRS* 4, 1906, pp. 569–581.

GAERTNER, Jan Felix & HAUSBURG, Bianca C., *Caesar and the* Bellum Alexandrinum, Göttingen-Bristol, Vandenhoeck & Ruprecht, 2013.

GRUEN, Erich S., « Some Criminal Trials ot the Late Republic. Political and Prosopographical Problems », *Athenaeum* 49, 1971, pp. 54–69.

LEDENTU, Marie, Studium scribendi. *Recherches sur les statuts de l'écrivain et de l'écriture à Rome à la fin de la République,* Louvain-Paris, Peeters, 2004.

MARINONE, Nino, *Cronologia ciceroniana,* Bologne, Patron, 2004.

MARTIN, Paul M., *L'Idée de royauté à Rome,* II, Clermont-Ferrand, ADOSA, 1994.

MARTIN, Paul M., *La Guerre des Gaules – la Guerre civile – César, l'actuel,* Paris, Ellipses, 2000.

MARTIN, Paul M., « Salluste a-t-il voulu rivaliser avec César ? », *in* Christine HAMDOUNE (dir.), Vbique amici, *Mélanges offerts à J.M. Lassère,* Montpellier, PUM, 2001, pp. 389–402.

MARTIN, Paul M., « Salluste ou la naissance de l'histoire à Rome », *in* http://interferences.revues.org, 2006a.

MARTIN, Paul M., « Présentation de *La Conjuration de Catilina* comme récit d'une crise », *Vita Latina* 175, 2006b, pp. 79–88.

MARTIN, Paul M., « La manipulation rhétorique de l'Histoire dans les *Philippiques* de Cicéron », *in* Dominique CÔTÉ et Pascale FLEURY dir., « Discours politique et Histoire dans l'Antiquité – Actes du colloque d'Ottawa en 2010, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté (*Dialogues d'Histoire Ancienne – Supplément 8*), 2013, pp. 109–142.

MARTIN, Paul M., « L'écriture de l'histoire sous Auguste : une liberté surveillée », *in* Sabine LUCIANI & Patricia ZUNTOW (dir.), *Entre mots et marbre. Les métamorphoses d'Auguste*, Bordeaux, Ausonius, 2016, pp. 149–163.

MARTIN, Paul M., « Présence de César dans *La Conjuration de Catilina* de Salluste », *Vita Latina* 197–198, 2018, pp. 5–24.

RAMBAUD, Michel, *Caesar, De bello ciuili I,* Paris, PUF, 1970.

SALAMON, Gérard, « *La Conjuration de Catilina*, une réflexion sur la crise de la République romaine », *Vita Latina* 199, 2019, pp. 92–107.

SCHWARTZ, Ernst, « Die Berichte über die catilinarisch Verschwörung », *Hermes* 32, 1897, pp. 554–608.

SYME, Ronald, *Sallust,* Berkeley, University of California Press, 1964.

ZECCHINI, Giuseppe, « Cesare : *commentarii, historiae, vitae* », *in* Marc BARATIN et Paul M. MARTIN (dir.), Actes du colloque *« Historia* et *persona* : une spécificité romaine ? », ENS Lyon, *in* http://interferences.revues.org, 2013.